

# LES VAGUES

## Belle-île en trail - REGLEMENT

### CHAPITRE I

#### ORGANISATION

L'Association Grand Raid Insulaire organise Belle Ile en Trail avec le concours des communes Le Palais, Locmaria, Bangor, Sauzon , la Communauté de Communes de Belle Ile en Mer, le Conservatoire du Littoral et le Service des Espaces sensibles du Conseil Général du Morbihan.

#### CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour participer, il est indispensable :

- d'être pleinement conscient de la longueur et de la spécificité de l'épreuve et d'être parfaitement entraîné pour cela
- d'avoir acquis, préalablement à la course, une réelle capacité d'autonomie personnelle permettant de gérer les problèmes induits par ce type d'épreuve, et notamment :
  - o savoir affronter sans aide extérieure des conditions climatiques pouvant être très difficiles (nuit, vent, pluie)
  - o savoir gérer les problèmes physiques ou mentaux découlant d'une grande fatigue, les problèmes digestifs, les douleurs musculaires ou articulaires, les petites blessures...
- d'être pleinement conscient que le rôle de l'organisation n'est pas d'aider un coureur à gérer ces problèmes
- d'être pleinement conscient que pour une telle activité de pleine nature la sécurité dépend de la capacité du coureur à s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles

#### EPREUVES

Belle ile en Trail est un événement au sein duquel sont proposées plusieurs épreuves de pleine nature, empruntant les sentiers côtiers et chemins de Belle Ile en Mer.

Chaque épreuve se déroule en une seule étape, à allure libre, en un temps limité.

- L'Ultra des Vagues : environ 83km pour environ 2200mètres de dénivelé positif
- Le Trail du Ponant [Le Palais / Locmaria / Bangor / Le Palais] environ 45km pour environ 1000 mètres de dénivelé positif.
- La Palantine: environ 13 km, 300 mètres de dénivelé positif.

## CHAPITRE II

### L'ULTRA DES VAGUES

L'Ultra des Vagues est une course ouverte à toute personne, homme ou femme, né en 1990 ou avant, (catégories espoirs à vétéran), licenciés ou non.

**Départ** : 07h00 Le Palais

**Temps limite** : 14h00

**3 barrières horaires** :

- Bangor à 13h00 soit 6 heures de course.
- Apothicairerie à 17h00 soit 10 heures de course.
- Sauzon à 19h00 soit 12 heures de course.

**Engagement** : 42€

**Matériel obligatoire** :

- ravitaillement personnel avec une réserve d'eau ou boisson énergétique de 1,5l.
- Couverture de survie, sifflet et coupe-vent.
- Téléphone portable
- Puce électronique du chronométrage
- Frontale avec réserve de pile
- Gobelet

**Matériel conseillé** :

- Crème solaire, casquette

**Matériel interdit** :

- Pour la protection du sentier côtier, les bâtons sont interdits.

**Ravitaillement** :

- 5 postes de ravitaillement sont à disposition :  
Locmaria, Bangor, Apothicairerie, Sauzon, arrivée.

**Nombre de coureurs** :

- 300 coureurs maximum.

### LE TRAIL DU PONANT

Le Trail du Ponant est une course ouverte à toute personne, homme ou femme, né en 1990 ou avant, (catégories espoirs à vétéran), licenciés ou non.

**Départ** : 10h00 Le Palais

**Temps limite** : 08h00

**1 barrière horaire** :

- Bangor à 16h00 soit 6 heures de course.

**Engagement** : 27€

**Matériel obligatoire :**

- ravitaillement personnel avec une réserve d'eau ou boisson énergétique de 1,5l.
- Couverture de survie, sifflet et coupe-vent.
- Téléphone portable
- Puce électronique du chronométrage
- Gobelet

**Matériel conseillé :**

- Crème solaire, casquette

**Matériel interdit :**

- Pour la protection du sentier côtier, les bâtons sont interdits.

**Ravitaillement :**

- 3 postes de ravitaillement sont à disposition :  
Locmaria, Bangor, arrivée.

**Nombre de coureurs :**

- 400 coureurs maximum.

## COURSE NATURE, LA PALANTINE :

La Palantine est une course ouverte à toute personne, homme ou femme, né en 1994 ou avant, (à partir de cadets), licenciés ou non.

**Départ** : 11h30 Le Palais

**Engagement** : 15€

**Matériel obligatoire :**

- ravitaillement personnel avec une réserve d'eau ou boisson énergétique de 1,5l.
- Téléphone portable
- Puce électronique du chronométrage
- Gobelet

**Matériel conseillé :**

- Crème solaire, casquette

**Matériel interdit :**

- Pour la protection du sentier côtier, les bâtons sont interdits.

**Ravitaillement :**

- 1 poste de ravitaillement est à disposition à l'arrivée.

**Nombre de coureurs :**

- 400 coureurs maximum.

## SEMI AUTO-SUFFISANCE

Le principe de course individuelle en semi auto-suffisance est la règle.

En particulier :

1) Chaque coureur doit avoir avec lui pendant toute la durée de la course la totalité de son matériel obligatoire (voir paragraphe EQUIPEMENT).

2) Des postes de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et nourritures.

Le coureur peut y assurer le remplissage des gourdes, bidons ou poches à eau .

Aucun gobelet ne sera distribué sur les lieux de ravitaillement.

En absence de gourdes, le gobelet personnel est nécessaire pour boire

Le coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque poste de ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant.

3) Une assistance personnelle est tolérée uniquement sur les points de ravitaillement.

Cette assistance ne peut être assurée que par une seule personne.

4) Il est interdit de se faire accompagner pendant tout ou partie de la course par une personne non inscrite, hors des zones de tolérance clairement signalées à proximité des postes de ravitaillement.

## CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

**Pour les 3 courses, seuls les coureurs arrivant à Le Palais seront classés.**

Aucune prime en argent n'est distribuée .

Pour chaque course, un classement général homme et femme et un classement pour chaque catégorie homme et femme sont établis :

## GUIDE

Un guide est remis gracieusement à chaque coureur lors de la remise des dossards :

Il comprend les cartes du parcours et les informations pratiques telles que les heures limites de passage, les lieux de ravitaillements, les postes de secours, les postes de soins, ainsi que les lieux d'accès pour les accompagnateurs

## CHAPITRE III

### INSCRIPTIONS / ANNULATIONS

La validation de l'inscription sera confirmée à réception du dossier complet adressé par voie postale en **un seul et unique envoi**.

**Le dossier est constitué de 4 pièces :**

- 1/ la fiche d'inscription téléchargeable sur le site [www.belle-ile-en-trail.com](http://www.belle-ile-en-trail.com) correspondant à l'épreuve choisie.**
- 2/ Le certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant au plus tôt du 19 septembre 2009.**
- 3/ Le chèque d'engagement établi à l'ordre de l'association Grand Raid Insulaire**
- 4/ Un chèque à l'ordre de la Compagnie Océane correspondant au montant du billet bateau mentionné sur la fiche d'inscription.**

Si le nombre d'inscriptions dépasse le nombre de places disponibles, chaque coureur concerné sera informé par courrier électronique de sa position sur la liste d'attente. Dès réception de ladite information, il devra

- Choix n 1 : maintenir sa place sur la liste d'attente
- Choix n 2 : s'inscrire à la première épreuve proposant la distance inférieure
- Choix n 3 : annuler son inscription

En l'absence de toute réponse, le choix n 1 sera considéré acquis.

Les droits d'engagement comprennent tous les services décrits dans le présent règlement.

**L'inscription à l'une des courses est ferme et définitive et il n'est pas possible changer de course.**

### GARANTIE D'ANNULATION D'INSCRIPTION

Toute personne peut au moment de son inscription souscrire à la garantie annulation, moyennant un surcoût de 2 euros par personne à rajouter aux frais d'inscription sur le même versement.

L'objet de la garantie est de permettre le remboursement des frais engagés pour l'inscription à l'une des trois courses dans le cas où un coureur demande à annuler son inscription du fait d'un des événements suivants :

- un accident, une maladie grave ou le décès du coureur lui-même,
- une maladie grave nécessitant une hospitalisation ou un décès atteignant son conjoint ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants au premier degré, ce dans les trente jours précédant la manifestation.

En cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il est nécessaire de fournir un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course. Toute autre cause d'annulation doit être justifiée par un certificat délivré par l'autorité compétente.

Conditions d'indemnité : toute demande de remboursement doit nous parvenir,

accompagnée du certificat médical, au plus tard dans les 10 jours qui suivent la manifestation. Les demandes sont traitées dans les deux mois qui suivent l'épreuve.

## ANNULATION D'UNE INSCRIPTION

Toute annulation d'inscription doit être faite exclusivement par e-mail ou par courrier recommandé.

En cas d'annulation pour une cause décrite au paragraphe ci-dessus, le concurrent peut, s'il l'a souscrite au moment de son inscription, faire fonctionner sa garantie d'annulation d'inscription en nous faisant parvenir avec son courrier de désistement la pièce justificative nécessaire (voir paragraphe ci-dessus).

Si un concurrent inscrit n'a pas souscrit la garantie d'annulation d'inscription ou désire annuler son inscription pour une cause non couverte par cette garantie, le remboursement des droits versés à l'inscription ne peut se faire que dans les conditions suivantes :

Date d'envoi annexes)	% du montant de l'inscription (hors frais annexes)
Avant le 15 février	60%
Du 16 février au 15 avril	50%
Du 16 avril au 15 mai	40%

Après le 15 mai 2010 aucun remboursement n'est effectué.

Aucun échange de dossard n'est possible.

## CHAPITRE IV

### TRANSPORTS MARITIMES

**Seuls les coureurs engagés sur l'une des 3 épreuves bénéficient d'un tarif privilège accordé par la Compagnie Océane.**

Lors de son inscription, le coureur doit

- choisir jours et heures de traversée parmi les propositions de la fiche de réservation
- établir un chèque du montant indiqué par la fiche de réservation à l'ordre de la Compagnie Océane et le joindre à l'ensemble des autres pièces du dossier d'inscription (voir chapitre inscription/annulation)

L'organisation retourne par voie postale le billet de bateau « coureur » accompagnant la confirmation de l'inscription

L'organisation ne prend part à aucune réservation de passage bateau pour les accompagnateurs qui doivent, de leur propre chef, se rapprocher de la Compagnie Océane.

## CHAPITRE V

### SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

Des postes de secours sont implantés en divers points des parcours. Ces postes sont en liaison radio ou téléphonique avec le PC de la course. Une équipe médicale de régulation est présente pendant toute la durée des épreuves au PC course de Le Palais.

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés.

**Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :**

- en se présentant à un poste de secours
- en appelant le PC course
- en demandant à un autre coureur de prévenir les secours

**Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.**

**N'oubliez pas que des aléas de toute sorte, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu. Votre sécurité dépendra alors de la qualité de ce que vous avez mis dans votre sac.**

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités :

- à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve
- à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger

### ABANDON ET RAPATRIEMENT

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. **Il doit alors prévenir le responsable de poste, qui invalide définitivement son dossard.**

Le coureur conserve son dossard car c'est son laissez-passer pour accéder aux navettes et salles de soins...

Le rapatriement sera décidé avec le chef de poste ; une navette se rendra sur les lieux suite à la confirmation téléphonique de l'abandon au PC course.

En cas de conditions météo défavorables justifiant l'arrêt partiel ou total de la course, l'organisation assure le rapatriement des coureurs arrêtés dans les meilleurs délais possibles

En cas d'abandon avant un point de contrôle, il est impératif de revenir au point de contrôle précédent et de signaler son abandon au chef de poste.

En cas d'abandon avant un point de contrôle, de retour en arrière, et de rencontre avec les fermiers, ceux-ci invalident le dossard. Le coureur n'est alors plus sous le contrôle de l'organisation.

## ASSURANCE

Responsabilité civile :

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Individuelle accident :

**Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation .**

Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent .

## CHAPITRE VI

### PENALISATION ET DISQUALIFICATION

Des commissaires de course présents sur le parcours, et les chefs de poste des différents points de contrôle et de ravitaillement sont habilités à faire respecter le règlement et à appliquer immédiatement les sanctions en cas de non-respect, selon le tableau suivant :

MANQUE AU REGLEMENT	SANCTIONS
Dépassement de coureur sur les zones interdisant le doublement	Disqualification immédiate
Coupe représentant un raccourci important	Disqualification immédiate
Coupe ne représentant pas un raccourci important mais effectuée hors de tout sentier ou via un raccourci fermé	Disqualification immédiate
Absence de matériel obligatoire de sécurité	Disqualification immédiate
Refus d'un contrôle du matériel obligatoire	Disqualification immédiate
Jet de débris (acte volontaire) par un concurrent ou un membre de son entourage	Disqualification immédiate
Non respect des personnes (organisation ou coureurs)	Disqualification immédiate
Non assistance à une personne en difficulté	Disqualification immédiate
Assistance en dehors des zones autorisées	Disqualification immédiate
Triche (ex : utilisation d'un moyen de transport, partage de dossard, ...)	Disqualification immédiate et à vie
Défaut de dossard visible	Disqualification immédiate
Port du dossard non conforme	Disqualification immédiate

Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un commissaire de course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste	Disqualification immédiate
Absence d'une puce électronique	Selon décision du jury de course
Absence de passage à un point de contrôle	Selon décision du jury de course
Refus contrôle anti-dopage	Le coureur sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage.

Tout autre manquement au règlement fera l'objet d'une sanction décidée par le Jury de Course.

Un contrôle électronique, supervisé par des commissaires de course, est effectué à l'arrivée à tout poste de secours ou de ravitaillement.

**Des postes de contrôle « volants » sont mis en place en d'autres endroits que les postes de secours et de ravitaillement.** Leur localisation n'est pas communiquée par l'organisation.

## CONTROLE ANTI-DOPAGE

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage pendant ou à l'arrivée de l'épreuve. En cas de refus ou d'abstention, le sportif sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage

## JURY D'EPREUVE

Il se compose :

- du président de l'Association Grand Rail Insulaire
- du directeur de course
- d'un représentant des coureurs
- et toute personne choisie pour ses compétences par le président et le directeur de course

Le jury est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

## CHAPITRE VII

### MODIFICATIONS OU ANNULATIONS

#### MODIFICATIONS DU PARCOURS OU DES BARRIERES HORAIRES

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.

En cas de conditions météo trop défavorables (importantes quantités de pluie et/ou vents

très forts) le départ peut être reporté.

**En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires. Toute décision sera prise par le jury d'épreuve.**

## CHAPITRE VIII

### DROITS A L'IMAGE

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'évènement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement .